

Compte rendu de séance
Séance du 17 Octobre 2016

Le 17 Octobre 2016 à 20h15, le Conseil municipal de la Commune de Crosnières, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de DENIS Jean-Yves, Maire.

Présents : M. DENIS Jean-Yves, Maire, Mmes : AUBERT Brigitte, BRANCHU Nathalie, GAUTIER Laurence, MM : BODIN Christophe, DAILLIERES Stéphane, FORGEARD Cédric, LARUE Olivier, LEGENDRE Olivier, MOYSIE Gilles, RICOT Thierry

Excusées ayant donné procuration : Mmes : BRUNEAU Léa à M DENIS Jean-Yves, PROD'HOMME Muriel à Mme BRANCHU Nathalie

Excusée : Mme LAURENT Patricia

Invités : Mmes : AUBERT Margot, BLAVETTE Maëlie, BODIN Lino, CHARDRON Maëlle, CHARDRON Tim, DESMARRES Jeanne, GANDIN Matthéo, GAUTIER Aurore, HERVE FREMONDIERE Lou-Anne, LUDWIG Emma, MENAGER Léna, TOUZE Maelo

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 14
- Présents : 11

Date de la convocation : 13/10/2016

Date d'affichage : 13/10/2016

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du MANS et publication ou notification

A été nommée secrétaire : Mme GAUTIER Laurence

Objets des délibérations

Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) - Plan de Gestion différenciée - 54-2016

Décisions prises dans le cadre de la Délégation au Maire - 55-2016

Rapport Déléгатaire Assainissement - 56-2016

Plan Climat Air Energie Territorial du Pays Vallée du Loir - Conventions avec Enedis - 57-2016

Recensement de la population 2017 - 58-2016

Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) - 59-2016

Indemnité exceptionnelle - 60-2016

Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) - Plan de Gestion différenciée

réf : 54-2016

Le Maire propose au Conseil municipal d'ajouter à l'ordre du jour de la réunion le Plan de gestion différenciée. Ce projet mené en partenariat avec le CPIE fera l'objet d'une réunion avec l'ensemble du Conseil municipal et les agents administratifs et cantonniers de la Commune le lundi 28 novembre prochain à 20h15 en Mairie.

Le Maire propose au Conseil municipal :

- D'ajouter cette question à l'ordre du jour
- De valider le plan de financement prévisionnel du projet
- De l'autoriser à faire les demandes de subventions à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et à la Région

CHARGES (Prestation)	Nbre de jours	Coût (500€/j)	PRODUITS	TOTAL
Elaboration du plan de gestion	11	5 500,00 €	Agence de l'Eau Loire-Bretagne (60%)	7 500,00 €
Communication	11	5 500,00 €	Contrat Régional Bassin Versant (20%)	2 500,00 €
Suivi	3	1 500,00 €	Autofinancement commune (20%)	2 500,00 €
TOTAL DEPENSES	25	12 500,00 €	TOTAL REGETTES	12 500,00 €

Après en avoir délibéré, à la majorité atteinte, le Conseil municipal décide d'ajouter le plan de gestion différenciée à l'ordre du jour, de valider le plan de financement prévisionnel du projet et d'autoriser le Maire à faire les demandes de subventions à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et à la Région.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Décisions prises dans le cadre de la Délégation au Maire

réf : 55-2016

NUMERO	NATURE	TIERS	OBJET	MONTANT
54 – 2016	DIA 7_NEGATIVE	-	Parcelle ZV 195 située 14 Rue de la Lice	-
55 – 2016	DIA 8_NEGATIVE	-	Parcelle ZV 214 située La Rousselière	-
56 – 2016	Devis 48	BIZIERE	TEMPETE SEPT. – Chapelle, Ecole, 8 et 10 Rue Angevine	675,36 €

Le Maire informe le Conseil municipal des décisions prises dans le cadre de sa délégation.

Le Conseil municipal prend acte et autorise également le Maire à signer la Convention de redevance spéciale pour la collecte et le traitement des déchets assimilés aux déchets ménagers des professionnels.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Rapport Délégataire Assainissement

réf : 56-2016

Le Maire présente au Conseil municipal le Rapport annuel 2015 du délégataire Assainissement.

Le Conseil municipal prend acte.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Plan Climat Air Energie Territorial du Pays Vallée du Loir - Conventions avec Enedis

réf : 57-2016

Le Maire propose au Conseil municipal d'autoriser le Pays Vallée du Loir dans le seul but d'élaborer, suivre ou réviser le Plan-Climat ou pour toutes autres actions en lien avec la politique énergie-climat, à signer les conventions de partenariat suivantes avec ENEDIS :

- Convention de données énergétiques
- Convention de données précarité énergétique – PRECARITER

L'ensemble des données sera remis au Pays Vallée du Loir par la société ENEDIS. Ces données seront ensuite transmises aux communes.

Après en avoir délibéré, à la majorité atteinte, le Conseil municipal décide d'autoriser le Pays Vallée du Loir à signer les conventions citées ci-dessus avec ENEDIS.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Recensement de la population 2017

réf : 58-2016

Le Maire informe le Conseil municipal que le recensement de la population aura lieu au 1er trimestre 2017.

Tous les 5 ans, avec l'aide de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE), nous réalisons le recensement de l'ensemble de la population crosmiéroise.

Le Maire propose au Conseil municipal de nommer un coordonnateur communal.

Le Maire évoque le recrutement d'agents recenseurs.

Après en avoir délibéré, à la majorité atteinte, le Conseil municipal décide de nommer le secrétaire de Mairie comme coordonnateur communal. Les agents administratifs assistent le coordonnateur dans ses fonctions. Il donne également tout pouvoir au Maire pour recruter 2 agents recenseurs et définir leur rémunération en collaboration avec la Commission Ressources Humaines.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

réf : 59-2016

Le Maire propose au Conseil municipal de valider la démarche initiée par la Commission Ressources Humaines en juillet dernier pour la mise en place du nouveau régime indemnitaire applicable à partir du 1er janvier prochain. Le RIFSEEP est composé de :

- L'IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise) versée tous les mois. Les emplois sont répartis selon des critères professionnels dans des groupes auxquels sont attribués des montants maximum annuels par agent.
- Le CIA (Complément Indemnitaire Annuel) permet de prendre en compte l'engagement professionnel. Il est versé 1 fois par an et non reconductible de façon automatique d'une année sur l'autre.

La Commission RH doit élaborer un projet de délibération définissant les critères d'application de ce régime indemnitaire. Ce projet sera transmis au Comité Technique du Centre de gestion pour avis avant d'être voté par le Conseil municipal.

Après en avoir délibéré, à la majorité atteinte, le Conseil municipal décide d'approuver la démarche de mise en oeuvre du RIFSEEP. Il confie à la Commission RH le soin de transmettre un projet de délibération au Comité Technique du Centre de Gestion.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Indemnité exceptionnelle

réf : 60-2016

Le Maire propose au Conseil municipal de créer un régime indemnitaire pour un agent technique de 1ère classe suite à la décision du Conseil d'administration de l'Association de gestion de la Cantine scolaire d'octroyer une prime exceptionnelle de 500€ à un agent mis à disposition par la Commune.

Pour traduire cette prime exceptionnelle dans la rémunération de l'agent, le Maire propose de créer une IEMP pour 3 mois pour permettre à la Commune de verser la somme décidée.

Après en avoir délibéré, à la majorité atteinte, le Conseil municipal, décide de créer une IEMP pour un adjoint technique 1ère classe pour le versement d'une prime exceptionnelle de 500€ brut.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses

1. Conseil municipal des jeunes

La Commission Communication Animation a présenté le Conseil municipal des jeunes en début de séance.

Les élus adultes et enfants ont fait connaissance.

La première réunion du Conseil municipal des jeunes aura lieu le 20 octobre à 18h en Mairie.

2. Ecole - Classe découverte

Le Maire informe le Conseil municipal de l'organisation de la classe découverte de l'Ecole pour les élèves de CM2, CM1 et une partie des CE2 en Dordogne du 3 au 7 avril 2017. Les crédits budgétaires seront inscrits dans le cadre du budget prévisionnel 2017.

Séance levée à: 22:30

En Mairie, le 20/10/2016

Le Maire

Jean-Yves DENIS

